

PLAN FRENE

Plan d'action pour la constitution d'un réseau
de forêts en évolution naturelle
en Rhône-Alpes

PLAN D'ACTION 2009-2013
Rapport d'activités

SOMMAIRE

PLAN FRENE : UN ACTE POLITIQUE	4
1. Genèse du plan FRENE.....	4
2. Objectifs du plan FRENE	4
PLAN D’ACTION 2009 - 2013	5
1. Objectifs opérationnels	5
2. Réalisation des actions	5
3. Bilan du plan d’actions 2009-2013 et premières conclusions.....	12
ÉLARGISSEMENT DU PLAN FRENE & PERSPECTIVES POUR LE PLAN D’ACTION 2014 - 2020	13
CONTACTS.....	15

TABLE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES FIGURES

PAGE 4 / **Figure 1** - Historique du réseau FRENE

PAGE 8 / **Figure 2** - Etat récapitulatif des surfaces en îlots de sénescence dans les forêts publiques de Rhône-Alpes au 1^{er} janvier 2013 (sources : aménagements approuvés ou en cours d’approbation - ONF DT RA)

PAGE 10 / **Figure 3** - Carte de répartition des sites FRENE en Rhône-Alpes

LISTE DES TABLEAUX

PAGE 5 / **Tableau 1** - Objectifs opérationnels du plan d’action 2009-2013

PAGE 6 / **Tableau 2** - Programmation des actions 2009 - 2013 (calendrier)

PAGE 7 / **Tableau 3** - Démarche d’intégration des forêts publiques et privées au réseau FRENE

PAGE 8 / **Tableau 4** - Bilan 2013 des surfaces de forêt publique et privée intégrées au réseau FRENE

PAGE 9 / **Tableau 5** - Propriétaires privés sensibilisés à la démarche FRENE (Dernière mise à jour : décembre 2013)

PAGE 12 / **Tableau 6** - Bilan des actions réalisées sur la première période 2009 - 2013

INDEX ALPHABÉTIQUE DES SIGLES

AFRA : Association Familiales et Rurale Sainte Croix Afrique
APN : Association de Protection de la Nature
ASA : Association Syndicale Autorisée
ASPAS : Association pour la Protection des Animaux Sauvages
CEN : Conservatoire d'Espaces Naturels
CFT : Charte Forestière de Territoire
COFOR : COmmunes FORestières
CPO : Contrat Pluriannuel d'Objectifs
CRFPF : Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
DADR : Direction de l'Agriculture et du Développement Rural
DCESE : Direction du Climat, de l'Environnement, de la Santé et de l'Énergie
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DT RA : Direction Territoriale Rhône-Alpes
EEDF : Éclaireuses et éclaireurs de France
ENS : Espace Naturel Sensible
FDC : Fédération Départementale des Chasseurs
FFRA : France Forêt Rhône-Alpes
FNH : Fondation Nicolas Hulot
FPHFS : Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage
FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature
GFA : Groupement Foncier Agricole
IBP : Indice de Biodiversité Potentielle
ILS : Ilot de sénescence
IRSTEA : Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture
ISETA : Institut des Sciences de l'Environnement et des Territoires d'Annecy
LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux
ONF : Office National des Forêts
ORF : Orientation Régionale Forestière
PNN : Parc Naturel National / **PNR** : Parc Naturel Régional
PRFB : Programme Régional Forêt-Bois
RBI : Réserve Biologique Intégrale
REFORA : Réseau Écologique forestier Rhône-Alpes
RNN : Réserve Naturelle Nationale / **RNR** : Réserve Naturelle Régionale
UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
URACOFRA : Union Régionale des Associations des Communes Forestières de Rhône-Alpes
SA : Société Anonyme / **SAS** : Société Anonyme Simplifiée
SERFOBE : Service Régional de la Forêt, du Bois et des Énergies
SGGA : Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche
SLDF : Stratégie Locale de Développement Forestier
SMAGL : Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire
SRCE : Schéma Régional de Cohérence Écologique
SS : Société Savante
TFPNB : Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties
ZPR : Zone de Protection Renforcée

PLAN FRENE : UN ACTE POLITIQUE

1. Genèse du plan FRENE

Le plan d'action pour la constitution d'un **réseau de Forêts Rhônalpines en Evolution Naturelle (Plan FRENE)** constitue une approche expérimentale et l'une des déclinaisons territoriales opérationnelles de l'accord national conclu en 2007 entre les forestiers et France Nature Environnement (FNE) lors du Grenelle de l'environnement : **« Produire plus de bois en préservant mieux la biodiversité »**. Cet accord prévoit de dynamiser la filière bois tout en protégeant la biodiversité forestière ordinaire et remarquable, mettant ainsi au même niveau les fonctions économiques et écologiques de la forêt.

En réponse à la disposition **« produire plus de bois »**, les propriétaires et gestionnaires forestiers de Rhône-Alpes s'engagent dans un plan de mobilisation de la ressource forestière sur la période 2008-2013 (approuvé par la Commission régionale de la forêt et des produits forestiers (CRFPF) en 2007, dont font partie les associations de protection de la nature (APN)).

Afin d'équilibrer les politiques forestières de production et de protection de la biodiversité (stratégie de préservation), l'État, les APN (*Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) / Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) Rhône-Alpes / Forêts Sauvages*), les gestionnaires et propriétaires forestiers privés et publics (*Office National des Forêts (ONF) / Union régionale des associations des communes forestières de Rhône-Alpes (URACOFRA) / Forestiers Privés de Rhône-Alpes*) s'engagent, en 2009, dans le plan FRENE (adopté par la CRFPF le 27/03/2009 et signé en 2010).



Figure 1 - Historique du réseau FRENE

À l'automne 2011, l'association REFORA (Réseau Ecologique Forestier de Rhône-Alpes) est mandatée par le service de la Forêt, du Bois et des Energies (Serfobe) de la DRAAF Rhône-Alpes qui pilotait ce plan de préservation jusqu'alors, pour animer et développer le réseau FRENE, avec le soutien de ses structures adhérentes.

2. Objectifs du plan FRENE

Le FRENE constituera à terme un réseau de forêts en évolution naturelle, favorable à la biodiversité dans le cadre général d'une gestion multifonctionnelle des forêts. Il a vocation à s'intégrer dans la trame verte à travers le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de la région Rhône-Alpes.

Il réunit le réseau des réserves biologiques intégrales, celui des îlots de sénescence, et toute surface de forêts sur laquelle a été prise une décision écrite de non-intervention à horizon de 15 ans. Il vise à créer des îlots de forêt en

évolution naturelle en forêts exploitées publiques et privées et vient ainsi compléter les réseaux de réserves naturelles et d'arbres individuellement réservés pour la biodiversité.

Le plan signé en 2010 évoque l'objectif de 10 % de la forêt rhônalpine en évolution naturelle (réserves et îlots) à l'échéance 2020, proposé par les associations de protection de la nature et à ajuster en fonction des résultats du premier plan d'action 2009-2013.

Réseau écologique de peuplements à haute naturalité en forêts publiques et privées, le réseau FRENE fédère parallèlement un réseau d'acteurs de forestiers publics et privés, et de naturalistes, déjà réunis pour la plupart au sein de l'association REFORA créée dans les années 1990.

La constitution du réseau FRENE, projet de long terme, se développe à moyen terme sur deux périodes selon le plan FRENE :

- une période de lancement sur 2009-2013, permettant notamment d'assurer la « labellisation » des forêts publiques déjà placées en évolution naturelle de façon formalisée, et d'initier le réseau en forêt privée par des contractualisations sur parcelles pilotes ;
- une période de pleine mise en œuvre 2014-2020.

PLAN D'ACTION 2009 - 2013

1. Objectifs opérationnels

Le programme d'actions sur la période de lancement 2009-2013 s'est développé interactivement en 3 volets, selon le plan d'action de 2009 (Plan FRENE) : "connaître", "étendre le réseau", "communiquer" (Tableau 1).

ACTIONS	Livrable attendu		Qté attendue fin 2013	
CONNAÎTRE	Confirmer l'inventaire des forêts en évolution naturelle déjà établi		1	
	Évaluer la pertinence/représentativité du réseau FRENE		non défini	
	Proposer un suivi quantitatif du réseau		1	
ÉTENDRE LE RESEAU	Forêts publiques	Renforcer le réseau	Compléter le réseau des RBI ¹ en forêts publiques	4 500 ha
			Compléter le réseau des ILS ² en forêts publiques	2 700 ha
			Compléter le réseau par d'autres sites en forêts publiques (HSNLE)	non défini
	Rédaction d'une annexe environnementale aux SRA et DRA		non défini	
	Matérialiser sur le terrain les sites FRENE		non défini	
	Forêts privées	Établir une convention d'engagement FRENE		1
Compléter le réseau FRENE en forêts privées		1 500 ha		
COMMUNIQUER	Organiser et déployer une communication auprès des propriétaires publics et privés		1	

Tableau 1 - Objectifs opérationnels du plan d'action 2009-2013

2. Réalisation des actions

En 2010, des travaux financés par la DRAAF (Serfobe) ont permis de réaliser un premier diagnostic de l'état initial des peuplements en évolution naturelle (B. Dodelin et P. Ballot, 2010³; C. Camus, 2010³) et de fournir les bases pour la constitution du réseau FRENE. Le rapport de Camille Camus estime que 5,4 % des forêts de Rhône-Alpes

¹ Réserve Biologique Dirigée (RBD) : forêt remarquable et représentative qui n'est plus exploitée dans un objectif de production de bois, mais où des travaux peuvent être effectués pour éviter une « dérive » (par exemple : extraction d'essences non autochtones ou limitation de l'envahissement d'une tourbière par des ligneux hauts). Dans une Réserve Biologique Intégrale (RBI), aucune intervention n'est effectuée.

² Un îlot de sénescence (ILS) est une unité au sein d'une parcelle forestière où aucun prélèvement ne sera effectué. Il doit garantir en continu la présence de vieux arbres et de bois mort sur une partie de sa surface.

³ Travaux mis à votre disposition par le REFORA (contact : je.andre@free.fr ou marion.hayot@irstea.fr)

sont susceptibles d'intégrer le réseau. Des études plus localisées montrent cependant que ce pourcentage peut doubler localement (O. Kristo, 2011³; E. Libis, 2011³ ...).

Actions 2010 - 2013	2010	2011	2012	2013
<i>Mise en œuvre pratique en forêt publique</i>				
<i>Outils de connaissance (inventaires et cartographie / base de données)</i>				
<i>Actions / Outils de communication</i>				
<i>Outils de méthodologie (protocole / convention d'engagement)</i>				
<i>Actions d'animation</i>				
<i>Mise en œuvre pratique en forêt privée</i>				

Tableau 2 - Programmation des actions 2009 - 2013 (calendrier)

La mise en œuvre du réseau FRENE en forêt publique (domaniale et de collectivités) s'est engagée au commencement du plan.

En 2012, l'embauche d'un permanent (E. Libis) par le REFORA, financée par la DRAAF et la DREAL, marque le véritable démarrage de l'opération :

- rédaction d'une synthèse sur l'état et les statuts actuels des forêts à haute valeur écologique en Rhône-Alpes (O. Kristo, 2012³) ;
- mise à jour d'un catalogue des travaux effectués sur ce thème en Rhône-Alpes ;
- rédaction d'une synthèse sur les méthodes de pré-identification de forêts à haute valeur écologique (E. Libis, 2012³) ;
- centralisation des données des études de pré-identification de forêts à haute valeur écologique ;
- élaboration d'un protocole « socle » de terrain pour caractériser les forêts du réseau (en collaboration avec G. Grosso (PNR du Massif des Bauges) et M. Fuhr (IRSTEA)) ;
- réalisation d'outils de communication : plaquette d'information FRENE créée sous maîtrise d'ouvrage de l'ONF (L. Wlerick) et diffusée dans de nombreux réseaux, *via* les associations de protection de la nature, les territoires, le REFORA, les Communes forestières (1500 communes) ;
- création d'une convention d'engagement pour officialiser l'adhésion des propriétaires privés au réseau (validation par le Conseil d'administration du REFORA en décembre 2012) ;
- réflexion sur les contreparties dont peuvent bénéficier les propriétaires privés adhérents ;
- rencontres départementales pour impliquer les partenaires locaux (Drôme, Ardèche, Isère, Savoie et Haute-Savoie) ;

Ce travail préparatoire permet, en 2013, le lancement de la phase opérationnelle du réseau avec un nouveau permanent (M. Hayot). Il est amorcé concrètement en forêt privée et son fonctionnement régulier est testé :

- gestion et suivi des adhésions au réseau FRENE (test de la convention-type) ;
- mise en œuvre des contreparties (test du protocole de description) ;
- réunions d'information et d'échange à destination des gestionnaires et propriétaires forestiers publics/privés ;
- rencontres départementales pour impliquer les partenaires locaux (Ain / Rhône et Loire à venir) ;
- réflexion sur la mise en place d'un dispositif d'animation opérationnel (réunions d'information et d'échange avec les structures capables de relayer les actions FRENE) ;
- préparation de l'avenir du réseau avec les signataires du plan d'action 2009-2013.

a. Étendre le réseau

- Démarche

En forêt publique

L'ONF a intégré la démarche FRENE dans la procédure de renouvellement ou d'élaboration des aménagements forestiers (Tableau 3).

	Forêt publique	Forêt privée
Maître d'œuvre	ONF	CRPF / REFORA (+ ses partenaires)
Engagement	500 ha/an	300 ha/an
Approche	Concertée et volontaire	Individuelle et volontaire
Outil	Aménagement	Contractualisation

Tableau 3 - Démarche d'intégration des forêts publiques et privées au réseau FRENE

Dans le cas (majoritaire) des forêts communales, il propose l'installation d'îlots de sénescence au propriétaire qui est seul décideur.

Dans une démarche concertée et volontaire, les acteurs de la forêt publique, sous l'animation de l'ONF, s'engagent à étendre le réseau FRENE par l'installation de 500ha/an d'îlots de sénescence tout en complétant les réseaux de réserves biologiques intégrales. Dans ses propositions, l'ONF donne la priorité à la représentativité des habitats et des espèces manquant au regard du réseau actuel des RBI et réserves naturelles (nationales et régionales) de Rhône-Alpes. Selon cette approche, le réseau des RBI devrait couvrir plus de 4500 hectares de la surface boisée en Rhône-Alpes, en 2013.

En forêt privée

Le principal enjeu du FRENE se situe en forêt privée où le processus d'intégration est nécessairement plus lent compte tenu de divers obstacles, à savoir :

- le fort morcellement : 90% des propriétaires forestiers privés (soit des centaines de milliers) possèdent moins de 4 hectares de forêts et sont en majorité déconnectés du circuit forestier ; les surfaces correspondantes, qui représentent environ 20% de la surface régionale, comportent souvent des forêts non exploitées, dont leur devenir est aléatoire ;
- les grandes propriétés / groupements qui sont pour la plupart des forêts destinées à la production ;
- les propriétaires privés qui craignent de nouvelles contraintes de zonage et/ou de réglementation limitant leurs pratiques de gestion et/ou d'exploitation.

Le REFORA a donc porté son effort sur la forêt privée. Le propriétaire privé volontaire contractualise avec le REFORA et peut bénéficier de contreparties non financières : cartographie, diagnostics forestier et naturaliste, information et accompagnement pendant la durée de son engagement. La contractualisation est une première étape, car de même qu'en forêt publique, l'évolution naturelle en forêt privée devrait pouvoir être formalisée dans les documents de gestion durable : notamment le plan simple de gestion pour les forêts qui y sont soumises.

Principes généraux suivis en forêt publique et privée

La mise en place pratique a mené à préciser certains points pour la bonne compréhension de la démarche.

Il a ainsi été réaffirmé que la démarche FRENE ne peut limiter de façon marginale la récolte de bois en Rhône-Alpes. Elle n'est pas un zonage décidé et imposé aux propriétaires mais se base sur un engagement révocable. Toute forêt, quelles que soient ses caractéristiques, est éligible au réseau FRENE, excepté celle nécessitant des travaux réguliers d'entretien (forêt de protection).

Les forêts matures et/ou anciennes sont choisies en priorité, mais le développement des processus naturels est *a priori* intéressant sur d'autres types de peuplements.

Dans cette phase de mise en place et en l'absence de dispositifs d'indemnisation (sauf en zones Natura 2000), la distinction entre îlots « exploitables » et « non exploitables » n'a pas été faite.

- Résultats

En forêt publique

Sur la période 2009-2013, les acteurs de la forêt publique, sous l'animation de l'ONF, ont respecté leur engagement avec l'installation de 2400 hectares d'îlots de sénescence à la date de janvier 2013, menant à un total de 2712 hectares (Tableau 4).

Situation actuelle	Surface (ha)			% forêt publique	% forêt privée	% surface totale
	Forêt publique	Forêt privée	Total			
Forêt de production (donnée IGN)	340 000	1 240 000	1 581 000	-	-	-
Autres forêts (donnée IGN)	56 000	108 000	164 000	-	-	-
Surface boisée totale (donnée IGN)	396 000	1 349 000	1 745 000	-	-	-
ILS (donnée ONF)	2712	-	2712	0,68%	-	0,16%
RBI (donnée ONF)	5344	-	5344	1,35%	-	0,31%
FRENE (données ONF/REFORA)	8056	333	8389	2,03%	0,02%	0,48%

Données IGN : résultats issus des campagnes d'inventaire 2008-2012

Données ONF DT RA : résultats de janvier 2013 / sources : aménagements approuvés ou en cours d'approbation (mise à jour 2014 à venir)

Données REFORA : résultats de décembre 2013

Tableau 4 - Bilan 2013 des surfaces de forêt publique et privée intégrées au réseau FRENE

Ce total correspond à 1,8% des forêts étudiées en renouvellement d'aménagement soit 0,68% de la surface des forêts publiques (Tableau 4). Il s'ajoute aux 5344 hectares de RBI créés à ce jour (16 RBI en Rhône-Alpes dont 4 en cours de création). Au final, en cumulant îlots de sénescence et réserves biologiques intégrales, la région Rhône-Alpes présente, à l'échelle nationale, le pourcentage le plus élevé de surface en évolution naturelle en forêt publique, soit 2,03% (Tableau 4). En plus d'être un élément déclencheur dans la création d'îlots de sénescence (Figure 2), le plan d'action FRENE permet à l'ONF de clarifier ses objectifs d'aménagement en engageant notamment la comptabilisation des zones HSNLE (hors sylviculture, naturelles, en libre évolution)⁴ identifiées dans les aménagements forestiers.

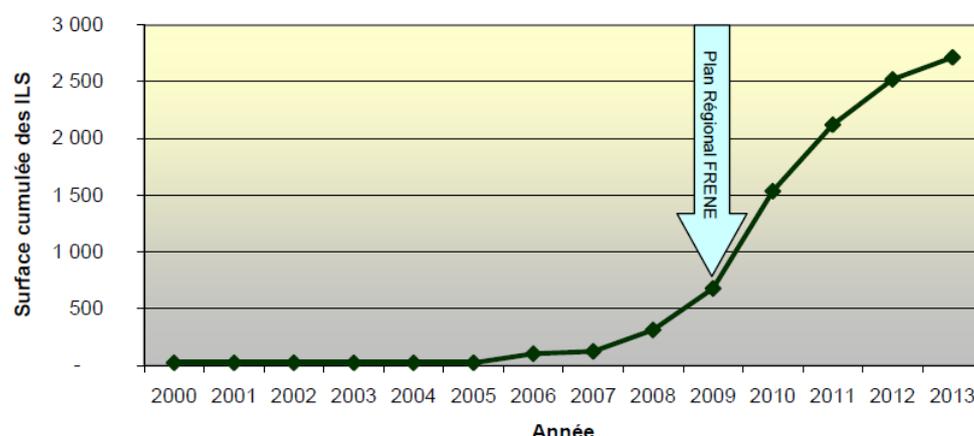


Figure 2 - Etat récapitulatif des surfaces en îlots de sénescence dans les forêts publiques de Rhône-Alpes au 1^{er} janvier 2013
(Sources : aménagements approuvés ou en cours d'approbation - ONF DT RA)

⁴ Zone HSNLE (hors sylviculture, naturelles, en libre évolution) : zone sans objectif d'exploitation à long terme, laissée en évolution naturelle. Zones situées pour la plupart en haute altitude

La forêt publique, support de recherches méthodologiques et lieu de médiation, joue un rôle d'entraînement sur la forêt privée.

En forêt privée

Les premiers engagements en forêt privée ont été souscrits en 2013, suite à la finalisation et à la validation du modèle de convention en décembre 2012. L'objectif de 300 hectares de contractualisation en forêt privée a été atteint pour 2013 (Tableau 4). Le réseau FRENE rassemble une quarantaine de propriétaires sensibilisés à la démarche parmi lesquels dix « adhérents » (Tableau 5). Il s'agit majoritairement de personnes morales de droit privé (associations, fondations,...) qui contribuent déjà à la préservation de la biodiversité (Fondation Pierre Vérots, ASPAS,...). Le travail de communication et de sensibilisation réalisé en amont a toutefois permis d'intégrer des propriétaires individuels à la démarche FRENE. Ils sont pour la plupart motivés par une gestion multifonctionnelle de leur forêt. À titre d'exemple, des indivisaires en Savoie ont validé en novembre 2013 leur premier plan simple de gestion qui prévoit des coupes, la mise en place d'îlots de sénescence Natura 2000 et une réserve forestière intégrée au réseau FRENE.

SECTEUR	Interlocuteur FRENE	Type propriétaire	PROPRIÉTÉ		
			Nom du site	Commune principale	Surface (ha)
Drôme	ASPAS	Association	Réserve du Grand Barry	Veronne	105,5
Drôme	CEFA Montélimar	Association	Forêt du Colombier	Rochefort-en-Valdaine	41,3
Ardèche	CRPF	Particulier	Forêt de La Maza	Gluiras	3,3
Ain	Fondation Pierre Vérots	Fondation	Domaine Prallebard	Saint-Jean-de-Thurigneux	113,5
Ardèche	-	Particulier	-	Saint-André-Lachamp	1
Loire	-	Particulier	-	Doizieux	0,5
Ain	DREAL	SAS	-	Lavours/Culoz/ Cressin Rochefort	13,7
Drôme	GFA Cecilatour	Groupement	Domaine de la Tour	Glandage (Borne)	14,2
Savoie	PNR du Massif des Bauges	Particulier	La Fullie	Ecole	10,4
Isère	FRAPNA Isère	Association	Forêt de Jarrie	Jarrie	0,4
Isère	FRAPNA Isère	Association	Forêt de Saint-Prim	Saint-Prim	0,4
Isère	Lo Parvi	Particulier	Domaine de La Garene	Morestel	1
Loire	FRAPNA Loire	Collectivités	RNR des Gorges de la Loire	Saint-Etienne	29
Isère	FRAPNA Isère	Association	Domaine de Raud	Mens	50
Ardèche	FRAPNA Ardèche	Particulier	RNR de Grads-de-Naves	Les Vans	12
Loire	FRAPNA Loire	Association	RNRGL	Saint-Etienne	4,1
Ardèche	-	Particulier	Forêt du Pochoit	Saint-Julien-Labrousse	1
Isère	EDF Unité de Production Alpes	SA	-	Livet-et-Gavet	-
Rhône	FDC Rhône	Fondation	Forêt du Pet du Loup	Echalas/Haies/Loire-sur-Rhône	1,5
Haute-Savoie	ISETA	SS	Forêt de Montrottier	Lovagny	-
Drôme	Terre de Liens	Association	Ferme de Sainte-Jalle	Sainte-Jalle	11,2
Ain	CEN RA, antenne Ain	Militaire	Bois du Mont Genêt	La Valbonne	60
Haute-Savoie	CEN Haute-Savoie (Asters)	Collectivités	RN des Aiguilles Rouges	Vallorcine	-
Drôme	Groupement forestier	Groupement	Ferme de Boulc	Boulc	15
Loire	FRAPNA Loire	Commune	RNR des Gorges de la Loire	Saint-Etienne	47,6
Ain	Terre de Liens	Particulier	-	-	1,2
Drôme	Terre de Liens	Association	Ferme de Bial de Rossas	Saint-Dizier-en-Diois	-
Isère	Groupe Vicat	SA	-	Isle d'Abeau	-
Ardèche	SGGA	Collectivités/Particuliers	RN des Gorges de l'Ardèche	-	1400
Rhône-Alpes	FRAPNA Région	Association	-	-	-
Isère	FRAPNA Isère	Association	Forêt de Livet et Gavet	Livet-et-Gavet	3,6
Loire	CEN RA, antenne Loire	Particulier	-	-	2,9
Loire	CEN RA, antenne Loire	Particulier	RNR des Jasseries de Colleigne	Sauvain	2,9
Loire	CEN RA, antenne Loire	Particulier	-	-	6,5
Ardèche	CEN RA, antenne Drôme-Ardèche	Association	Site de Montselgues	Montselgues	-
Ardèche	CEN RA, antenne Drôme-Ardèche	Association	Site de la plaine d'Aubenas	Vogüe	-
Drôme	CEN RA, antenne Drôme-Ardèche	Association	Site des Couriasses	Donzère	-
Drôme	CEN RA, antenne Drôme-Ardèche	Particulier	Sites des Perdignons	Châteauneuf-de-Bordette	-
Drôme	CEN RA, antenne Drôme-Ardèche	Particulier	Site de Montrond	Rémuzat	-
Isère	Lo Parvi	SA/Collectivités	RNR des étangs de Mépieu	Creys-Mepieu	-
Haute-Savoie	PNR du Massif des Bauges	Particulier	-	Faverges	-
Savoie	DRAAF	Communauté catholique	Forêt de l'Abbaye royale de Hautecombe	Saint-Pierre-de-Curtille	-
Isère	Terre de Liens	Association	Ferme de Chalonne	Charette	4,8
Loire	FRAPNA Loire	SA	RNR des Gorges de la Loire	-	29,7
Isère	-	Particulier	-	-	-

 Adhérents FRENE

 Propriétaires en cours d'intégration

Tableau 5 - Propriétaires privés sensibilisés à la démarche FRENE (Dernière mise à jour : décembre 2013)

Conclusion

Au terme de la première période d'application du plan d'action régional, 0,48% de la surface boisée rhônalpine est inscrite au réseau FRENE (Tableau 4). Ce pourcentage n'inclut ni la totalité des forêts en évolution naturelle déjà protégées ni les zones HSNLE identifiées par l'ONF. Il s'agit des surfaces forestières officiellement intégrées au réseau par le REFORA et l'ONF (Figure 3). Ce pourcentage est à relativiser compte-tenu des importantes surfaces forestières inaccessibles (zones de montagne), du flux de renouvellement des documents de gestion et du morcellement en forêt privée.

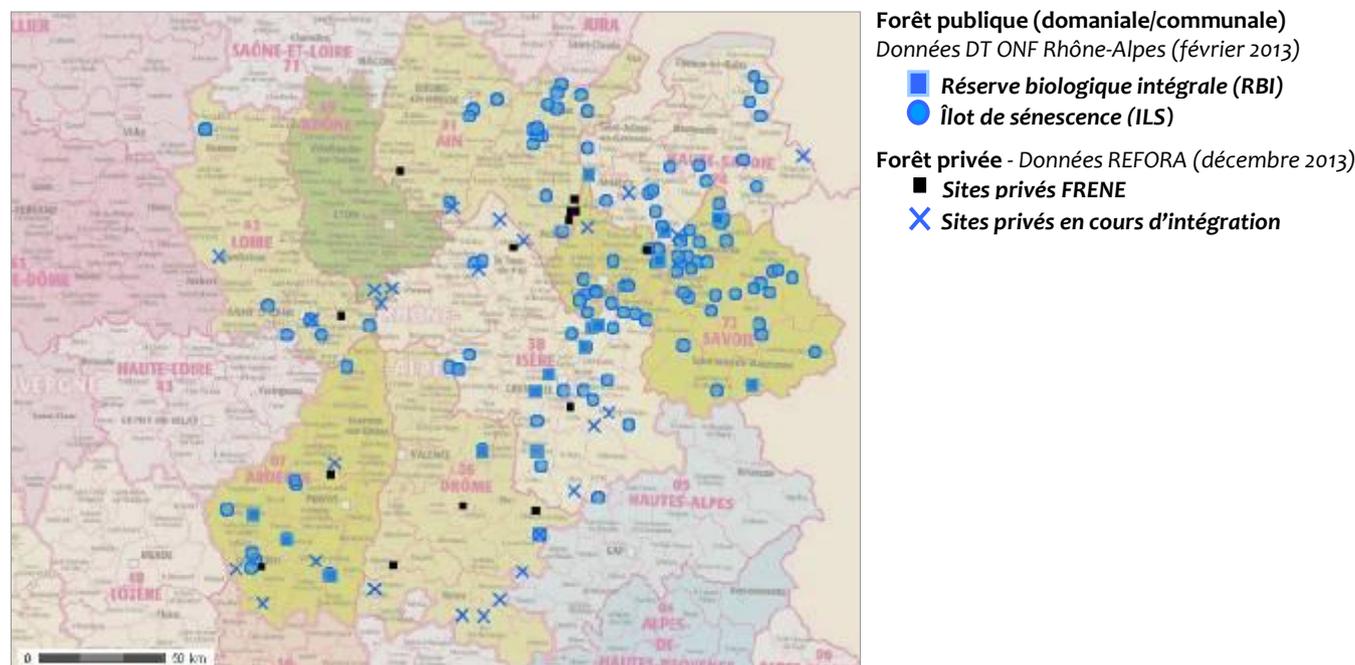


Figure 3 - Carte de répartition des sites FRENE en Rhône-Alpes

Au-delà des résultats chiffrés qui peuvent paraître encore modestes et même s'il reste du chemin à parcourir pour la valorisation des services éco-systémiques rendus par les forêts, le plan régional pour la constitution d'un réseau de forêts en évolution naturelle en Rhône-Alpes a une valeur d'exemple au niveau national, voire international. Ses résultats les plus significatifs sont le rapprochement des acteurs forestiers et associatifs et leur volonté de travailler ensemble pour la biodiversité en forêt, comme composante d'une gestion durable et multifonctionnelle.

- Adhésion - contreparties

Contreparties morales

Les premières contreparties morales ont été mises en œuvre sur la période d'août à octobre 2013 sur trois sites privés pilotes FRENE (Tableau 5) :

- Forêt de La Maza (Gluiras, Ardèche) ;
- Domaine de Praillebard (Saint-Jean-de-Thurigneux, Ain) ;
- Domaine de la Garenne (Morestel, Isère).

Ces interventions sont l'occasion d'impliquer les partenaires du réseau FRENE et de bénéficier d'un solide appui technique. Le REFORA a ainsi recruté un expert forestier écologique (J.-M. Boissier) pour tester le fonctionnement des contreparties (protocole « socle » et Indice de Biodiversité Potentielle (IBP)) en Ardèche, un événement médiatisé. En complément, il a choisi d'effectuer des études botanique et pédologique sur chaque site, et de remettre un rapport complet de description de la forêt au propriétaire. Il a également participé au diagnostic forestier du site FRENE de la Fondation Pierre Vérots (Ain). Le réseau FRENE souhaite aussi créer un partenariat

avec les écoles forestières (ISETA) qui lui permette de bénéficier d'un appui technique supplémentaire. Le REFORA organise par ailleurs, des formations techniques pour les personnes non spécialistes souhaitant participer au fonctionnement du réseau FRENE. À ce titre, l'animatrice du réseau a formé les bénévoles de la commission Forêt de Lo Parvi à la mise en œuvre du protocole « socle » et au calcul de l'IBP sur le domaine de la Garenne.

Soutenu par les professionnels de la forêt et les partenaires intéressés, le REFORA intervient sur les sites FRENE en appliquant au minimum le protocole de caractérisation de la maturité des forêts (protocole « socle ») pour évaluer le contenu du réseau (suivi quantitatif). Un groupe d'élèves ingénieurs forestiers d'AgroParisTech a réalisé un audit du protocole (pertinence, potentialités et retours d'expérience).

Compensations financières

En Rhône-Alpes, 30 % des surfaces classées en Natura 2000 sont des milieux forestiers ce qui représente 47000 hectares, soit 14 % des forêts des collectivités. La mesure en faveur des bois sénescents (F22712, sous-action 2) des contrats Natura 2000 peut indemniser le propriétaire jusqu'à 2 000 euros par hectare en Rhône-Alpes (pour un engagement de 30 ans) et donner droit à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB). Pour prétendre à l'indemnisation le propriétaire doit installer les îlots en zone de production. Aujourd'hui, les contrats Natura 2000 sont peu nombreux en forêt privée. Il s'agit pourtant du seul dispositif de compensation financière en France. D'autres pistes de financement sont en cours de réflexion notamment celle des mesures compensatoires ou d'accompagnement dans le domaine forestier proposés dans le cadre de projets de grande ampleur.

Exemple suisse

Des étudiantes de Mastère Spécialisé « Forêt, Nature et Société » ont réalisé une enquête⁵ sur le fonctionnement, l'application et l'avancée des mesures de conservation du bois mort en Suisse à travers l'étude de la mise en place des îlots de sénescence. Dans le cadre de sa politique forestière et de sa stratégie en faveur de la biodiversité, la Suisse met en place avec chaque canton des conventions-programmes déterminant un programme d'actions et de mesures dont la mise en protection de surface avec la création d'îlots de sénescence. Pour inciter à la mise en place de ces mesures, la fédération propose, aux cantons, une enveloppe budgétaire avec une partie consacrée à la subvention d'îlots de sénescence (répondant à des critères de sélection). Le financement est partagé entre la Fédération qui exige une garantie juridique (remboursement si non-respect des engagements) et les cantons. La Suisse affirme que la compensation financière est un argument décisif pour les propriétaires.

Assurance responsabilité civile

En France, les contrats d'assurance en responsabilité civile excluent le risque lié au bois mort laissé volontairement en forêt. Craignant le risque d'accident, le propriétaire forestier hésite à installer des îlots de sénescence dans sa forêt. Un travail d'enquête réalisé par une étudiante en Master de droit de l'environnement à l'UICN, propose deux solutions partielles : installer les îlots de sénescence loin des ouvrages ou signaler leur présence par des panneaux informatifs aux abords de routes et de chemins. En cas d'accident, le promeneur serait alors considéré comme imprudent.

Exemple suisse

La loi forestière suisse assure le libre accès à toutes les forêts. Les propriétaires ne sont donc pas responsables en cas d'accident.

⁵ Travaux mis à votre disposition par le REFORA (contact : je.andre@free.fr ou marion.hayot@irstea.fr)

b. Communiquer

En 2012, l'ONF a finalisé la plaquette d'information sur le réseau FRENE, élaborée en lien avec l'ensemble des structures adhérentes au REFORA ([ici](#)).

En 2013, l'adhésion du premier propriétaire individuel au réseau FRENE est médiatisé à travers :

- deux reportages réalisés par France 3 Rhône-Alpes ([ici](#), rubrique « FRENE ») et par la Fondation Nicolas Hulot ([ici](#)) (en ligne sur le site internet du REFORA, rubrique « FRENE ») ;
- deux articles : Dauphiné Libéré ([ici](#)) / Le Forestier Privé (à paraître).

Par ailleurs, le REFORA a donné lieu à une communication lors du colloque international francophone « Naturalité : vers une autre culture des eaux et des forêts » ([ici](#)). Enfin, une brève informant les propriétaires forestiers sur la démarche d'adhésion au réseau FRENE est paru dans la revue « Isère Nature » de la FRAPNA ([ici](#)) et un article est à paraître au mois d'avril 2014 dans le magazine Terre sauvage (numéro spécial Arbres et Forêts).

Les réunions d'informations et d'échanges avec les gestionnaires et propriétaires forestiers ont été nombreuses et l'effort de communication et de sensibilisation doit se poursuivre. Les rapports de synthèse des actions de communication pour l'année 2013 sont disponibles sur le site internet du REFORA, rubrique FRENE ([Rapport 1^{er} semestre 2013 / Rapport 2nd semestre 2013](#))

Exemple suisse

Pour développer le réseau d'îlots de sénescence en Suisse, une politique poussée de communication et de sensibilisation (en plus d'un système de compensations financières) est mise en place dans les cantons car nécessaire pour faire évoluer les mentalités et développer une conscience écologique en contre-argumentant les objections et les craintes des propriétaires.

Enfin, les réunions d'échange avec les partenaires ont permis d'élargir le cercle d'acteurs et d'identifier les structures capables de relayer le REFORA sur certaines actions FRENE à l'échelle des départements (LPO, FRAPNA et autres APN) et des territoires (animateurs de projets forestiers, animateurs Natura 2000, parcs naturels...). La mise en place d'un dispositif d'animation opérationnelle permettra d'assurer le fonctionnement régulier du réseau FRENE pour la période de pleine mise en œuvre 2014-2020.

3. Bilan du plan d'action 2009-2013 et premières conclusions

Livrible attendu		Qté attendue fin 2013	Qté réalisée fin 2013	% avancement	Bilan	
Confirmer l'inventaire des forêts en évolution naturelle déjà établi		1	1	100%	-	
Évaluer la pertinence/représentativité du réseau FRENE		non défini	non réalisé	0%	à développer	
Proposer un suivi quantitatif du réseau		1	1	100%	-	
Forêts publiques	Renforcer le réseau	Compléter le réseau des RBI en forêts publiques	4 500 ha	5 345 ha	118%	-
		Compléter le réseau des ILS en forêts publiques	2 700 ha	2 712 ha	100%	-
		Compléter le réseau par d'autres sites en forêts publiques (HSNLE)	non défini	non réalisé	0%	à développer
	Rédaction d'une annexe environnementale aux SRA et DRA		non défini	non réalisé	0%	à développer
	Matérialiser sur le terrain les sites FRENE		non défini	non réalisé	0%	à développer
Forêts privées	Etablir une convention d'engagement FRENE		1	1	100%	à déployer
	Compléter le réseau FRENE en forêts privées		1 500 ha	333 ha	22%	à développer
Organiser et déployer une communication auprès des propriétaires publics et privés		1	1	100%	à déployer	

Tableau 6 - Bilan des actions réalisées sur la première période 2009 - 2013

Fondé sur un partenariat ouvert et éclairé, le dispositif repose sur une gouvernance participative (nécessité d'un consensus). Outil puissant de communication et de sensibilisation, il cultive les interfaces de dialogue et participe au développement d'une conscience écologique.

Il a une double fonctionnalité : s'inscrire à la fois dans un projet de gestion intégrée au niveau local et dans une politique globale à l'échelle d'un territoire.

Ce plan de préservation a une valeur d'exemple au niveau national voire européen. Il est unique en France (et en Europe de l'Ouest, seule la Suisse affiche une même volonté) et de sa réalisation dépendra son extension à d'autres régions. Son élargissement à d'autres actions en faveur de la biodiversité en forêt est aujourd'hui souhaité.

ÉLARGISSEMENT DU PLAN FRENE & PERSPECTIVES POUR LE PLAN D'ACTION 2014 - 2020

Cf. Relevé de décisions du comité de pilotage tenu le 10 janvier 2014

Le projet FRENE, même avec des résultats modestes, a eu le mérite de fédérer sur le thème de la biodiversité, des structures qui ne partagent pas nécessairement les mêmes points de vue.

Le dialogue noué entre forestiers et associations de protection de la nature ouvre la porte à des synergies dans d'autres domaines, comme la valorisation du bois local dans la construction, la rémunération de l'ensemble des services éco-systémiques rendus par les forêts, notamment la fixation du Carbone, ou plus directement les autres actions en faveur de la biodiversité en forêt.

L'objectif de produire plus tout en préservant mieux est plus facile à partager lorsque l'évolution naturelle n'est pas la seule option pour les propriétaires désireux de bien faire. Il convient pour cela de travailler sur l'ensemble de la gamme entre le « tout production » et le « tout protection », avec par exemple :

- des investissements en faveur de la biodiversité dans les forêts exploitées ;
- des itinéraires sylvicoles plus favorables à la biodiversité ;
- ou plus simplement, des mesures de limitation des impacts de l'exploitation forestière sur le tassement des sols ou le dérangement de la faune.

Ces réflexions pourraient être une préfiguration du volet environnemental du programme régional forêt-bois (PRFB), successeur annoncé des Orientations Régionales Forestières (ORF) qui sera co-piloté par la Région et par l'État.

La Région Rhône-Alpes a justement adopté une nouvelle politique en faveur de la forêt et de la filière bois en décembre 2012, qui vise à produire plus de bois tout en prenant mieux en compte les services éco-systémiques. Le plan FRENE, complété par des objectifs de protection de la biodiversité dans les forêts productives, pourrait être soutenu par la Région.

Les signataires ont donné leur accord de principe pour la poursuite du plan d'action FRENE et l'élargissement à un enjeu plus global de préservation de la biodiversité en forêt. Un programme d'actions 2014-2020 sera soumis d'ici l'été 2014 aux 7 précédents signataires (ONF Rhône-Alpes, URACOFRA, Forestiers privés de Rhône-Alpes, LPO Rhône-Alpes, FRAPNA, Forêts Sauvages, État), ainsi qu'à la Région Rhône-Alpes.

- Gouvernance du projet FRENE

Il est décidé de prévoir explicitement dans le programme d'actions 2014-2020 :

- un comité de pilotage composé de l'ensemble des signataires et de la structure chargée de la mise en œuvre (représentation des Conseils généraux à étudier) ;
 - une commission technique composée des membres du COPIL et de structures directement impliquées dans la mise en œuvre du plan (CRPF, REFORA, IRSTEA...) ;
 - des réunions d'information à destination des autres structures ou personnes intéressées.
- Structure chargée de la mise en œuvre et portage salarial

La mise en œuvre du projet par le REFORA pose le problème de l'autofinancement, réduit aux cotisations, legs et dons (fondations). Le manque de visibilité financière ne permet pas de pérenniser le poste de l'animatrice.

L'association France Forêt Rhône-Alpes (FFRA) regroupe les représentants de l'amont de la filière : ONF Rhône-Alpes, URACOFRA, Forestiers privés de Rhône-Alpes, CRPF et COFORET. FFRA est volontaire pour mettre en œuvre le programme d'actions FRENE élargi pour la période 2014-2020. Cette proposition de portage traduit une volonté politique des représentants des forestiers de s'impliquer fortement dans le projet FRENE et pour la biodiversité en forêt en général. Les signataires ont donné leur accord de principe pour un portage par FFRA.

Afin d'assurer la continuité de l'animation, il est décidé de prolonger le financement par l'Etat de l'action du REFORA jusqu'à fin juillet 2014 (DRAAF et DREAL), avec comme objectif connexe de rédiger le nouveau programme d'actions élargi 2014-2020. Ce délai laissera à la Région Rhône-Alpes un temps de réflexion pour intégrer au mieux le plan FRENE élargi dans sa politique forestière.

CONTACTS



© Christophe Chauvin, 2013

Si vous souhaitez plus d'informations, notamment sur les modalités d'adhésion, n'hésitez pas à contacter l'animatrice du réseau FRENE, Marion HAYOT.

REFORA

Maison des Associations, Case V3
67 rue St-François de Sales
73 000 CHAMBERY
<http://refora.online.fr>

Jean ANDRE
Président du REFORA
je.andre@free.fr

Christophe CHAUVIN
Responsable du réseau FRENE
Christophe.chauvin@irstea.fr
06.76.76.27.72

Marion HAYOT
Chargée de mission
«réseau FRENE »
marion.hayot@irstea.fr
04.76.76.28.76

Avec le soutien financier de :

